

DELIBERATION CAC018-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 12 mai 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du premier cycle - Faculté de Santé

Le conseil académique réuni le 19 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 21 Mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Département Pharmacie

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Licence Pro : Préparateur – Technicien en Pharmacie spécialisé (RNCP en cours d'écriture)
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Création ex-nihilo : Création d'un nouveau diplôme, pour un métier qualifié dans une profession réglementée, avec un schéma adapté à l'évolution de l'officine ; - Construire un diplôme qui permette une 3 ^{ème} année de formation complémentaire, conservant l'apprentissage en milieu universitaire
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Santé
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Néant
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	Accès par validation du DEUST Préparateur – Technicien en pharmacie
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01

<p>Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.</i>) :</p>	<p>La formation sera organisée par alternance.</p> <p>La formation sera organisée en modules d'enseignements dont le contenu est actuellement en cours de discussion au niveau du MESRI, pour proposer une formation uniforme au niveau national</p>
<p>Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :</p>	<p>420 heures)</p>
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>20 étudiants</p> <p>(Selon la FSPF, prévisionnel de 12 000 jeunes en formation – contre près de 8000 aujourd'hui)</p> <p>Recrutement des étudiants à partir du BP de préparateurs (CFA), 2ème année de licence en biologie, DUT génie biologique, PASS, LAS, VAE</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>	<p>CCI (CFA)</p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation HCERES du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>L'ensemble des acteurs pharmaceutiques sont aujourd'hui unanimes pour reconnaître que la formation des préparateurs en pharmacie en brevet professionnel n'est pas suffisante. En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (syndicats de pharmaciens, conseil régional de l'Ordre des pharmaciens, Centre de Formation des apprentis/ Chambre de commerce et d'industrie, Conseil Régional...), il est donc proposé de mettre en place une formation complémentaire à travers une licence professionnelle. Le format de LP permet d'organiser la formation en alternance, par deux modes de financement (apprentissage et contrat de professionnalisation).</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA05 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION DU PARCOURS SPECIFIQUE SANTE (PASS)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement : Université D'ANGERS Faculté de Santé

La formation	
Intitulé :	PASS (PluriPASS)
Mineures hors santé proposées dans le cursus :	<p>Licence pluridisciplinaire avec un ensemble de 12 UE qui constitue un Tronc commun dans trois champs disciplinaires : Sciences du vivant/ Sciences de l'ingénieur/ Sciences humaines et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Biochimie-biologie et bioinformatique moléculaires -Biologie cellulaire -reproduction -anatomie -Chimie générale-mathématiques -Sciences appliquées à la thérapeutique -Sociologie et histoire -Droit, Economie et Science politique - Biochimie-biologie et bioinformatique moléculaires-génétique - Biologie cellulaire-Histologie -Physiologie -Anatomie-Biophysique -Statistiques appliquées à la thérapeutique -Chimie organique et analytique -Psychologie et Droit <p>Et des UE Transversales : 3PE, anglais et Culture Numérique (enseignement commun à tous)</p> <p>Et 3 UEO (1 au semestre 1 / 2 au semestre 2) aux choix de l'étudiant parmi une offre globale de 30 UEO, qui visent à ouvrir des à champs disciplinaires variés.</p>
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Angers, antennes au Mans et à Laval (Le Mans Université)
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>Volume annuel : 614h10</p> <p>Semestre 1 : 303h50 dont 131h20 CM/ 37H30 ED / 135H00 en numérique</p> <p>Semestre 2 : 310h20 dont 124h00 CM / 57h20 ED/ 129h en numérique</p>

Effectifs attendus :	850 (800 via Parcoursup + étudiants via procédure DAP)
Procédures de réorientations :	<i>-Réorientation possible à l'issue du premier examen (jusqu'à début octobre) puis à l'issue du premier semestre impair au sein des licences de l'université d'Angers et du Mans (sous réserve des conditions d'accueil des composantes)</i>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public (en particulier pour l'accueil en deuxième année) :	<i>IFMK de Laval - UFR Odontologie de l'université de Nantes Université du Mans</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>aucun</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>Néant</i>
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p><i>Anglais, niveau B2 requis à partir de septembre 2019 (Niveau B1 jusqu'en 2019)</i></p> <p><i>Adaptation à la réforme du bac, en intégrant des heures d'enseignements en Mathématiques, (notions nécessaires à d'autres enseignements) à partir de septembre 2020</i></p> <p><i>UE Sciences appliquées à la thérapeutique à partir de septembre 2020, module pour apporter des éléments de culture générale sur la thérapeutique et le médicament que tout futur professionnel de santé doit connaître.</i></p> <p><i>Nouvelles offres d'UEO pour faire découvrir d'autres champs disciplinaires :</i> <i>DROIT (2) : Institutions juridictionnelle/ Méthodologie Juridique</i> <i>ECONOMIE (2) : Microéconomie/ Macroéconomie</i> <i>SCIENCES SOCIALES (1) : Précarité et vulnérabilité sociales</i> <i>ODONTOLOGIE (3) : Anatomie tête et cou/ Anatomie dentaire/ Biomatériaux dentaires , enseignements dispensés par la faculté d'odontologie de Nantes .</i></p>	

DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏEUTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Université d'Angers

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	DFGSP : Diplôme de Formation Général en Sciences Pharmaceutiques
Niveau (grade L, grade M) :	Grade L
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>DFGSP2 : <u>Semestre 3</u> : 299h CM 39% – TD 28% – TP 33% <u>Semestre 4</u> : 306h CM 61% - TD 24% - TP15% + 5 semaines stages (1sem. découverte + 4sem. officine)</p> <p>DFGSP 3 : <u>Semestre 5</u> : 283h CM 59% - TD 22% - TP 19% <u>Semestre 6</u> : 296h CM 52% - TD 29% - TP 19% + 3 semaines stages (1 sem. découverte + 2 sem. officine)</p>
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	<p>Anglais : DFGSP 2 et 3 15h TP / semestre</p> <p>3PE : Projet d'Orientation Professionnelle = POP : Réalisation de 2 semaines de stages, hors officine pour mieux appréhender les différents métiers du pharmacien, Accompagnement par une professionnel du recrutement (communication, MBTI, Parcouréo, poster métier (groupe), entretien individuel)</p> <p>Culture numérique : DFGSP2 9h par semestre</p>

<p>Parcours personnalisés (<i>préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours</i>) :</p>	<p>UE Optionnelles : 10% à chaque semestre</p> <p>Possibilité de Master 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé (2 UE au choix sur 15 + DFASP1 + stage 5 sem.) à débiter en DFGSP3 et finalisé en DFASP1</p> <p>Semestre ou année à l'étranger avec Universités partenaires (Cf ci-dessous)</p> <p>Convention « recherche » annuelle : réalisation d'une convention annuelle entre un étudiant et une structure de recherche, permet à l'étudiant sur son temps hors cours de se rendre dans un laboratoire de recherche et de participer à la vie du laboratoire (recherche, conférences...)</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :</p>	<p>Stages officinaux : initiation DFGSP2 et application DFGSP3 :</p> <p>Procédure d'agrément en concertation avec le CROP et le Collège des Pharmaciens et Conseillers Maîtres de Stage. Le CROP et son représentant facultaire émettent un avis, le doyen donne l'agrément.</p> <p>Suivi : ED de préparation au stage, et ED débriefing de stage, bilan à mi-parcours DFGSP2</p> <p>Evaluation : oral pour le stage d'initiation, travaux à effectuer pendant le stage pour le stage d'application (action de formation auprès équipe officinale DFGSP3)</p>
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>80 (filrière contingentée Contingent fixé par ARS sur proposition faculté de Santé)</p>
<p>Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières de suivi des étudiants</i>) :</p>	<p>Maximum 4 : dispositif Passerelle selon le niveau arrivée en DFGSP 2 ou 3 (<i>liste Annexe 1 arrêté du 24/03/2017</i>)</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissemen(s) d'enseignement supérieur public :</p>	
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>Le département Pharmacie de la faculté de Santé d'Angers dispose d'un certain nombre d'accords internationaux pour des échanges pédagogiques. Les plus utilisés, en flux sortant, sont les facultés de pharmacie de la Charles University (Prague), l'université de Valence et Séville (Espagne), l'université de Montréal (Canada). En flux entrant, le département et ses laboratoires de recherche accueillent régulièrement des étudiants de Séville, Nottingham, Naples, Turin, Prague.</i></p> <p><i>Sont actuellement à l'étude des projets d'accord avec le Trinity College de Dublin (envoi d'étudiants angevins en cours / accueil de stagiaires recherche irlandais) et la faculté de pharmacie d'East Anglia pour l'accueil de stagiaires de 3^{ème} année. Nous étudions également la possibilité d'un</i></p>

	<i>accord avec La faculté de pharmacie de Laval (Québec) pour un accueil d'un semestre d'étudiants de 4^{ème} année.</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p><i>Amélioration du dispositif Pop : Projet d'orientation professionnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Suivi personnalisé de l'étudiant par un enseignant référent</i> • <i>Réalisation de 2 stages découverte du milieu pharmaceutique (autre que l'officine) pour permettre un choix éclairé de filière en DFASP1.</i> <p><i>Mise en place progressive d'un e-portfolio</i></p> <p><i>Etude d'une mise en place potentielle d'évaluation des stages en ligne</i></p>	

DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏEUTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	Département de Formation Général en Sciences Maïeutique
Niveau (grade L, grade M) :	Grade Licence
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé, études de sage-femme
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé / Université d'Angers
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'État de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé. Il comprend, à ce jour, six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.</p> <p>Les étudiants sont sélectionnés sur leurs résultats, dans leur parcours de formation (pluriPASS, L-PASS) pour l'entrée en DFGSMa2.</p> <p>La formation est organisée pour chacune des 2 années, avec une alternance cours / stages.</p>

	<p>DFGSMa2 – S1 –Cours Magistraux = 163 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Santé publique, Démarche de recherche 31 h - UE Obstétrique 11 h - UE Tissus Sanguin – 12h - UE Immunologie, allergologie – 22h - UE Pédiatrie : 9h - UE Santé, société, humanité : 78h <p>DFGSMa2 – S2 Cours magistraux = 115 heures 30</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique : 12 heures - UE Anatomie, physiologie, pathologie des systèmes 63 h - UE Agent infectieux à l'hôte 13 h - UE Agent infectieux : 16 h - UE Génétique Médicale : 11h30 <p>DFGSMa2 – S1 – TP = 25 heures</p> <p>DFGSMa2 – S2 – TP 32 heures</p> <p>DFGSMa3 – S3- Cours magistraux = 125 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique : 66 h - UE Pédiatrie : 38 h - UE cardio, respiratoire : 21 h <p>DFGSMa3- S4- Cours magistraux –167 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique 26h - UE Gynécologie 24 h - UE Génétique : 20h - UE Anesthésie, pharmacologie 38 h - UE Santé publique 39 h <p>DFGSMa3 – S4 TP 5 heures + AFGSU 22 heures</p>
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	<p>Enseignement des langues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIX 42 heures <p>Innovations pédagogiques et numériques :</p> <p>Dans le cadre du projet pédagogique au DESF, une volonté existe de développer les pédagogies dites « innovantes ». Leurs objectifs sont multiples et on retiendra l'attractivité de ces méthodes auprès des étudiants, l'autonomisation et la gestion personnelle du temps qu'elles permettent. Par ces méthodes, l'auto-réflexivité est favorisée, l'étudiant est au cœur de sa formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La plateforme universitaire MOODLE</u> est très largement utilisée par les enseignants du DESF pour mettre à la disposition des étudiants les différents supports de cours, ED et TP dans chaque UE. - <u>La simulation</u> : <p>➤ DFGSMa2 :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Simulation procédurale des gestes infirmiers / mannequins basse fidélité - Évaluation par ECOS (examen clinique objectif structuré) ➤ DFGSMa3 - Simulation procédurale : examen clinique du nouveau-né - Simulation relationnelle : prévention des violences obstétricales
<p>Parcours personnalisés (<i>préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours</i>) :</p>	<p>Les étudiants choisissent selon leurs projets personnel et/ou professionnel de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche. Les étudiants sont informés de la possibilité de réaliser un double parcours / recherche lors de la présentation des UE libres.</p> <p>Elles représentent 3 ECTS par semestre, soit 12 ECTS pour les deux années de premier cycle.</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :</p>	<p>Procédure d'agrément des lieux de stage : stages hospitaliers,</p> <p>Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soin en gynécologie ou périnatalité des Pays de la Loire.</p> <p>Convention : pour chaque étudiant et chaque stage une convention est signée entre le DG du CHU par délégation de signature à la directrice de l' école de sage-femme et le directeur général de l' établissement receveur.</p> <p>Il n'existe pas à ce jour de procédure d'agrément des terrains de stage à proprement parlé. Cela fera l'objet du projet de la structure de formation dans les 5 années à venir, par la rédaction d'une charte des stages (charte d'accueil des étudiants en stage).</p> <p>Procédure de suivi en stage :</p> <p>Les étudiants sont encadrés par les professionnels de terrain et les enseignants sages-femmes de l'école. Certaines sages-femmes cliniciennes référentes ont suivi une formation « Tutorat » proposée par le DESF (procédure en cours). Ils sont également tutorés par les cadres référents des services (bilans de mi et fin de stage).</p> <p>Procédure d'évaluation des stages :</p> <p>➤ Evaluation du stage de l'étudiant :</p> <p>Les étudiants disposent d'un carnet de stage permettant aux responsables de stage d'inscrire leurs observations, aux étudiants leurs objectifs personnalisés. Le stage long est évalué par un portfolio. La validation des stages est</p>

	<p>prononcée au vu du carnet par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant sur avis du responsable du stage.</p> <p>➤ Evaluation du terrain de stage :</p> <p>Une évaluation des stages par les étudiants n'est actuellement pas proposée à la fin de chaque stage, mais fait partie des objectifs de travail de la commission stage. Les résultats des évaluations des stages par les étudiants devront faire l'objet d'une présentation en Conseil de Département.</p>
Effectifs attendus :	Pour chaque année du 1 ^{ème} cycle, il est attendu 25 étudiants.
Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières de suivi des étudiants</i>) :	<p>L'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique est venu modifier l'accès principal à la filière Maïeutique. Les étudiants sont sélectionnés en fonction de leurs résultats dans leur parcours de formation pluriPASS et L-PASS.</p> <p>Un accès par passerelle, selon l'arrêté du 26 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 24 mars 2017, est possible en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Sciences Maïeutiques, après sélection par un jury local.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Pas de partenariat avec un autre établissement d'enseignement supérieur
Accords internationaux particuliers :	Des liens ont été tissés avec la Mauritanie pour des échanges d'enseignants et de directeurs, dans le cadre de l'amélioration de la formation des sages-femmes mauritaniennes.
Conventionnement avec une institution privée française :	Pas de convention avec une institution privée française
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p>L'intégration de la Maïeutique à l'UFR Santé se construit progressivement et devrait aboutir dans les prochaines années.</p> <p>Actuellement, une mutualisation des enseignements existe :</p> <p>Avec le département de médecine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ UE agent infectieux à l'hôte, UE hormonologie reproduction, UE génétique, UE reins et voies urinaires et UE nutrition. ➤ ED/simulation : accouchement voie basse 	

Avec le département de pharmacie :

- Mutualisation de la rhumatologie

Avec le département de médecine générale :

- temps d'enseignement avec les internes de médecine générale : retour d'expérience dans le cadre du suivi de la femme enceinte

DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏËTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	DFGSM
Niveau (grade L, grade M) :	Grade L
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé de l'Université d'Angers
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	DFGSM2 : 140 heures de cours magistraux, 30 heures de TP/ED, 30 heures d'enseignement numérique DFGSM3 : 130 heures de cours magistraux, 15 heures TP/ED Stages hospitaliers le matin en DFGSM3 Stage d'initiation aux soins (« stage infirmier ») en DFGSM2
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	Enseignement facultaire d'anglais en DFGSM2 (15 heures en présentiel et 15h en distanciel) Saynètes d'interrogatoire de patient jouées en anglais Visionnage des vidéos du New England Journal of Medicine Enseignements en optionnel d'anglais et allemand

Parcours personnalisés (<i>préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours</i>) :	<p>Parcours sciences humaines et sociales (75 heures), sémiologie (40 heures), e-santé (50 heures)</p> <p>Parcours d'initiation à la recherche : Master 1 réalisé en DFGSM2 et 3</p> <p>UEL (« optionnels ») : Unités d'Enseignement librement choisies par l'étudiant</p>
Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :	<p>Commission des stages et gardes, de l'UFR</p> <p>Application nationale GELULES pour l'évaluation des stages par les étudiants</p> <p>Fiche d'évaluation de stage, par les enseignants</p>
Effectifs attendus :	<p>DFGSM2 : 200</p> <p>DFGSM3 : 200</p>
Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières de suivi des étudiants</i>) :	5% de la capacité de formation de 200 étudiants (= 10 places, répartis entre 2 ^e et 3 ^e année, en fonction de la décision du jury Passerelles, après examen des candidatures)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Convention avec l'UNESS : Université Numérique en Santé
Accords internationaux particuliers :	Pas d'accord spécifique
Conventionnement avec une institution privée française :	RAS
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p>Davantage de cours et de TP avec les étudiants des autres filières santé favorisant le travail et échanges interprofessionnels</p> <p>Incorporation de la simulation en santé</p> <p>Diversité de l'offre d'enseignements optionnels, d'ouverture : « Médecine et Beaux-Arts », « Médecine militaire », « Communication en médecine »</p> <p>Valorisation du Tutorat, de l'engagement étudiant, sous forme d'UEL</p> <p>Davantage d'enseignements en distanciel (offre en e-learning, et en visio) dans une dynamique de format pédagogique de type « classe inversée » en présentiel (ED interactifs après apprentissage de contenus/ressources/référentiel par les étudiants, via enseignements en distanciel et travail personnel)</p>	

